



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3057

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craponne

objet : Prolongement de l'impasse de la voie Romaine - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3057**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Craponne

objet : **Prolongement de l'impasse de la voie Romaine - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de prolongement de l'impasse de la voie Romaine à Craponne fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Un emplacement réservé est présent depuis plus de 20 ans sur la commune de Craponne, sur la rue de Ponterle et l'impasse de la voie Romaine. Le développement démographique et urbain étant soutenu depuis de nombreuses années à Craponne, de nombreuses constructions se sont réalisées de part et d'autre de l'emplacement réservé. Le prolongement et l'aménagement de cette impasse et de la rue de Ponterle sont devenus une nécessité, afin d'avoir des infrastructures qualitatives et fonctionnelles sur ce secteur à proximité immédiate du centre-ville. Cet aménagement de voirie permettra, en outre, d'améliorer localement les conditions de circulation.

Le périmètre d'intervention comprend l'impasse de la voie Romaine ainsi que la rue de Ponterle, entre le futur débouché de l'impasse de la voie Romaine et l'avenue Pierre Dumond.

II - Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement se déclinent de la manière suivante :

- accompagner le développement urbain du secteur de projet par un aménagement de voirie de qualité qui vient mailler le réseau viaire, notamment au profit des modes actifs, piétons et cycles,
- desservir les habitations existantes ou en construction,
- décongestionner le point noir constitué par le nœud Dumond/Gladel/Damichon/Millaud/Bergeron. Il ne s'agit pas pour autant de reporter davantage de trafic sur la voie Romaine et donc d'accentuer son rôle de shunt de la traversée du centre.

III - Modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par un arrêté n° 2018-05-04-R-0462 du 4 mai 2018 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme ; elle s'est déroulée du 14 mai au 20 juin 2018, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un registre destiné à recevoir les remarques du public ont été mis à disposition en Mairie de Craponne ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole de Lyon et sur le site internet de la Métropole,

- des avis de publicité annonçant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Métropole et en Mairie de Craponne,
- un avis de publicité de la concertation préalable a été publié dans le Tout Lyon et dans le Progrès le 12 mai 2018,
- une réunion publique réunissant environ 200 personnes a eu lieu le 23 mai 2018 à la salle des Enfants de Craponne. Elle a eu pour objet la présentation du dossier de concertation et des modalités de la concertation et d'échanger sur le diagnostic, les objectifs du projet ainsi que sur les orientations d'aménagement proposées.

IV - Bilan de la concertation préalable

Ont été recensées :

- 65 contributions en Mairie de Craponne,
- 52 contributions sur l'adresse électronique ouverte par la Métropole et dédiée au projet,
- 35 contributions par courrier,
- aucune contribution sur le registre déposé à l'Hôtel de la Métropole.

Le bilan détaillé de la concertation est joint à la présente délibération.

Les principaux thèmes abordés lors de la concertation ont été :

- les sujets directement liés au projet :
 - . coût du projet,
 - . impact du projet sur le trafic,
 - . impact pour les habitations de l'impasse de la voie Romaine,
 - . mise à double sens de la rue de Ponterle ;
- les sujets sur un périmètre plus large :
 - . sécurité et vitesse sur la voie Romaine,
 - . plan de circulation, étude globale,
 - . transports en commun et parc-relais (P+R).

D'une manière générale, la concertation a montré une forte opposition des riverains et de l'association Mieux vivre voie Romaine (M2VR) qui rejettent le projet. L'opportunité du projet ne fait pas consensus : aucun avis n'a été prononcé sur les 3 scénarios présentés pour l'aménagement de l'impasse de la voie Romaine. La concertation a, par ailleurs, fait ressortir une réelle attente sur d'autres axes de la circulation de la commune, mais situés en dehors du périmètre de l'opération, et donc non traités par le projet.

La Métropole portera la plus grande vigilance au traitement du projet afin de répondre aux inquiétudes des riverains en termes de trafic de circulation. Elle réalisera des études complémentaires de déplacements et d'aménagement sur la voie Romaine pour présenter des améliorations sur la sécurité pour l'ensemble des usagers.

V - Programme du projet

Le programme comprend :

- la réalisation d'une chaussée de 3,5 m pour la circulation automobile dans le sens est-ouest entre les rues Gladel et Ponterle,
- la réalisation de trottoirs aux normes d'accessibilité pour assurer la circulation piétonne pour l'accès aux habitations,
- la réalisation d'aménagements cyclables pour la continuité cycle dans les 2 sens de circulation. Les 3 variantes étudiées se différencieront par la typologie de l'aménagement cyclable : bande cyclable, piste cyclable ou voie verte,
- la gestion des eaux pluviales du secteur.

Il est à noter que le programme ne comprend pas les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux aériens qui seront pris en charge par la Ville de Craponne.

VI - Individualisation d'autorisation de programme

Le coût de l'opération est estimée à 630 000 € TTC pour les frais d'études et de foncier, à charge du budget principal, 131 461 € TTC ont d'ores et déjà été financés à partir de l'autorisation de programme globale Études.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux correspondante à ce programme est de 1 400 000 € TTC (1 250 000 € TTC pour les travaux de voirie et réseaux divers -VRD- et 150 000 € TTC pour les travaux de déconstruction) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Clôt la concertation préalable en application des articles L 103-6 et R 103-1 du code de l'urbanisme, relative au prolongement de l'impasse de la voie Romaine à Craponne.

2° - Approuve :

- a) - le bilan de la concertation préalable,
- b) - le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 498 539 € TTC pour le budget principal en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € TTC en 2019,
- 348 539 € TTC en 2020,

sur l'opération n° 0P09O5388.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 630 000 € TTC pour le budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant 131 461 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.